Montréal, 29 mars 2011

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie

Régie de l'énergie

800 Place Victoria

Bureau 255

Montréal
H4Z 1A2

Objet : R-3746-2010;
Hydro-Québec Distribution - Autorisation d'investissement – CATVAR
;
Commentaires de l'ACEF de Québec sur la demande du Distributeur
de déposer des observations supplémentaires.

Chère consoeur,

Le présent document fait suite à la lettre de la Régie du 28 mars nous invitant à donner nos commentaires sur la demande du Distributeur de déposer des observations supplémentaires. Nous avons pris connaissance de cette demande ainsi que des commentaires de Me Paquet et Me Neuman .

Nous sommes d'avis que la démarche du Distributeur équivaut à une demande de dépôt d'une contre-preuve. C'est pour cette raison que nous sommes opposés à cette demande.

Cependant, si la Régie accorde au Distributeur la permission de déposer de nouvelles observations, nous demandons la possibilité aux intervenants de pouvoir soumettre une nouvelle DDR et par la suite de la preuve complémentaire.

De plus, nous pensons qu'il est nécessaire d'aménager un délai pour le dépôt de cette nouvelle DDR et preuve complémentaire en fonction des disponibilités des intervenants. En ce qui nous concerne, par exemple, nous avons une preuve à déposer pour le 19 d'avril dans le dossier 3748-2010. La Régie pourrait inviter les intervenants à présenter leurs périodes de disponibilité.

Veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.

Denis Falardeau
ACEF de Québec